

Premiers résultats de l'enquête ES 2001 Etablissements pour adultes handicapés

Pour la prise en charge des adultes handicapés, la région Rhône-Alpes dispose de 325 structures d'accueil et d'hébergement, 200 établissements de travail protégé ou d'insertion professionnelle, 48 services d'accompagnement à la vie sociale et 16 établissements expérimentaux. Les départements sont inégalement dotés : pour 1 000 habitants de 20 à 59 ans, la Drôme offre 5,4 places d'hébergement, mais la Loire et la Haute-Savoie, seulement 2,5. Dans le domaine du travail protégé et de l'insertion professionnelle, la Savoie est la plus riche avec 5,7 places pour 1 000 habitants de 20 à 59 ans, tandis que le taux d'équipement n'est que de 3,3 en Isère. Au 31 décembre 2001, les établissements d'accueil et d'hébergement prennent en charge 10 000 adultes handicapés, âgés de 39 ans en moyenne et souffrant dans deux cas sur trois de déficiences intellectuelles. Dans les foyers d'hébergement, la plupart travaillent en CAT. En maison d'accueil spécialisé et dans les foyers à double tarification, l'importance du handicap exclut généralement toute possibilité de travail. Les structures de travail protégé et d'insertion professionnelle accueillent 13 000 personnes. Les déficiences y sont moins lourdes : retards mentaux moyens ou légers dominent. Les déficiences motrices y sont plus rares que dans les structures d'hébergement. Enfin, 1 600 personnes bénéficient des services d'accompagnement à la vie sociale et 1 000 sont accueillies dans les établissements expérimentaux pour adultes handicapés.

On compte presque 600 établissements pour l'accueil des adultes handicapés en Rhône-Alpes.

Un peu plus de la moitié sont principalement dédiés à l'accueil et l'hébergement (maisons d'accueil spécialisées -MAS-, foyers d'hébergement pour handicapés, foyers occupationnels, foyers à double tarification, centres de placement familial spécialisé), 205 au travail et à la réinsertion professionnelle (centres d'aide par le travail -CAT-, ateliers protégés, centres de pré-orientation pour handicapés, centres de rééducation professionnelle), et 48 à l'accompagnement à la vie sociale (services d'accompagnement à la vie sociale -SAVS-). Par ailleurs, 16 établissements sont dits "expérimentaux".

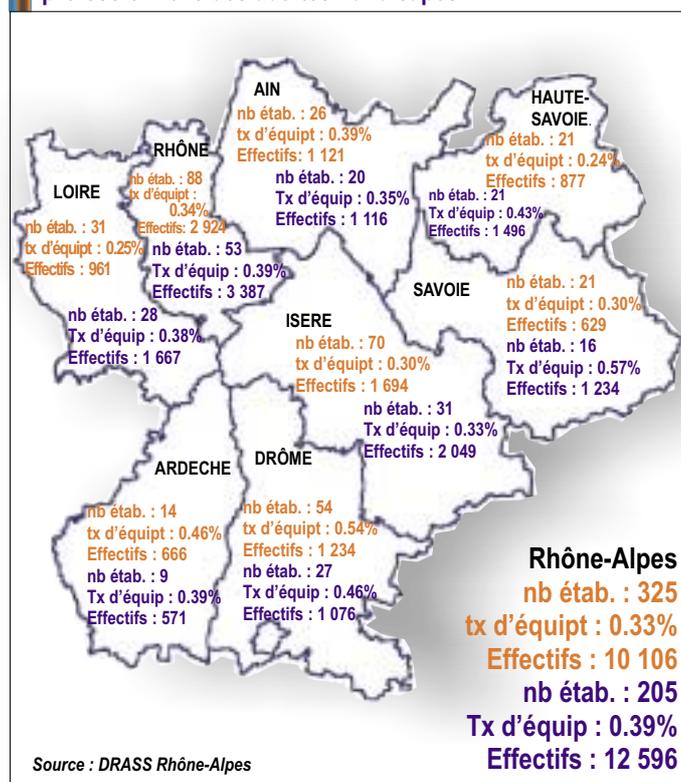
Les départements sont inégalement dotés : on trouve, par exemple, 90 établissements dans la Drôme, pour seulement 28 en Ardèche.

Si on met de côté les SAVS, pour lesquels il n'y a pas de capacité d'accueil installée, le taux d'équipement* de la région s'élève à 7,5 places pour 1 000 habitants âgés de 20 à 59 ans. Il est particulièrement élevé en Savoie (9 places) et surtout dans la Drôme (10 places) et très bas dans la Loire (6,3 places).

Situation au 31.12.2001

Etablissements d'accueil et d'hébergement pour adultes handicapés (hors SAVS)

Etablissements de travail protégé et de réinsertion professionnelle des adultes handicapés



* Taux d'équipement = capacité installée/population 20 - 59 ans.

Les plus grosses disparités concernent les capacités en établissements d'accueil et d'hébergement : pour 1 000 adultes de 20 à 59 ans, la Drôme offre plus du double de places dans ce type de structures que la Haute-Savoie et la Loire. Ainsi, c'est dans la Drôme qu'on trouve le plus grand nombre de places de MAS.

La répartition est plus équilibrée dans le domaine de l'insertion professionnelle. Seule, la Savoie s'y distingue par un taux d'équipement nettement supérieur à celui des autres départements de la région.

Les établissements rhônalpins accueillent près de 2 700 personnes handicapées venues d'autres régions, tandis que 1520 adultes handicapés originaires de Rhône-Alpes sont pris en charge à l'extérieur de la région.

Par ailleurs, les échanges entre les départements de Rhône-Alpes sont nombreux. Certains départements, comme la Drôme accueillent beaucoup plus d'handicapés qu'ils n'en placent à l'extérieur : la clientèle drômoise ne constitue que 57% des effectifs pris en charge dans les établissements du département. A l'autre extrême, le Rhône de par l'importance de ses besoins, et la Loire de par l'insuffisance de ses équipements, sont nettement "exportateurs".

Au 31 décembre 2001, les établissements d'hébergement accueillent 10 100 personnes handicapées, les établissements d'insertion professionnelle 12 600, les services d'accompagnement à la vie sociale 1 600 et les établissements expérimentaux, un peu moins de 1 000.

On ne peut évidemment pas déduire de ces chiffres le nombre total d'adultes handicapés en institution dans la région puisqu'un certain nombre de personnes sont comptées à la fois dans une structure d'hébergement et dans une structure de travail (foyer et CAT par exemple).

Dans la suite de ce document qui donne des caractéristiques de la clientèle des établissements, on distinguera systématiquement les différents types de structures.

Clientèle des établissements d'accueil et d'hébergement : foyers d'hébergement, foyers occupationnels, foyers à double tarification (FDTAH), maisons d'accueil spécialisé, centres de placement familial spécialisé.

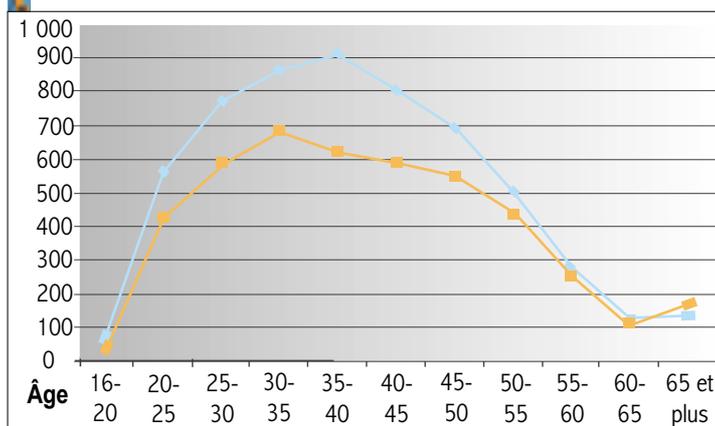
Quel que soit le type d'établissement d'hébergement et le département, les hommes handicapés pris en charge sont plus nombreux que les femmes (56% d'hommes pour l'ensemble). Cette caractéristique est particulièrement marquée dans les structures de l'Ain où la proportion d'hommes dépasse 60%.

Origine de la clientèle des établissements pour adultes handicapés en Rhône-Alpes

Département de l'établissement	Origine				Adultes venant d'autres départements/ adultes placés hors du département
	Département	Autre département de la région	Autre région	Total	
Ain	66%	23%	11%	100%	204%
Ardèche	59%	23%	18%	100%	143%
Drôme	57%	16%	27%	100%	261%
Isère	81%	9%	10%	100%	121%
Loire	85%	6%	9%	100%	47%
Rhône	83%	9%	8%	100%	84%
Savoie	76%	12%	12%	100%	161%
Haute Savoie	77%	7%	16%	100%	245%

Source : DRASS Rhône-Alpes, enquête ES - Adultes handicapés pris en charge au 31 décembre 2001

Répartition par sexe et âge dans les établissements d'accueil et d'hébergement pour adultes handicapés



Source : DRASS Rhône-Alpes, enquête ES - Adultes handicapés pris en charge au 31 décembre 2001

— Hommes
— Femmes

Répartition de la clientèle des établissements d'accueil et d'hébergement pour adultes handicapés par type d'activité pratiquée

	CAT temps plein	CAT temps partiel	Atelier protégé	Attente de place de travail protégé	Activités occupationnelles	Impossibilité totale*	Autres	Total
Centre placem. fam. spéc	1%	0%	0%	0%	60%	39%	0%	100%
Foyer hébergement	70%	7%	1%	0%	17%	4%	1%	100%
MAS	0%	0%	0%	0%	26%	74%	0%	100%
Foyer occupationnel	2%	4%	0%	5%	71%	17%	1%	100%
Foyer double tarif.	0%	0%	0%	0%	40%	60%	0%	100%
Total	34%	5%	1%	2%	38%	20%	1%	100%

*Aucune activité possible

Source : DRASS Rhône-Alpes, enquête ES - Adultes handicapés pris en charge au 31 décembre 2001

L'âge moyen des personnes accueillies est de 39 ans. Une personne sur deux a entre 30 et 46 ans, une sur quatre est plus jeune et une sur quatre a plus de 46 ans. La Loire présente un profil des âges nettement plus élevé que les autres départements, lié à des capacités d'accueil importantes dans les établissements pour enfants handicapés qui permettent souvent de rester dans ces structures au delà de l'âge légal. Les jeunes de moins de 25 ans sont très peu nombreux dans les structures d'hébergement pour adultes, tandis que les plus de 60 ans représentent 16% de la clientèle (5% en Rhône-Alpes). La Savoie et la Haute-Savoie, au contraire, n'accueillent presque pas de personnes de plus de 60 ans dans leurs structures d'hébergement pour adultes handicapés.

Les foyers d'hébergement, conformément à leur vocation première de logement des travailleurs handicapés, ont dans leur clientèle près de 80% de personnes qui travaillent. Presque toutes sont en CAT à temps plein. La plupart de celles qui ne travaillent pas ont des activités occupationnelles.

En revanche, la clientèle des MAS, le plus souvent très lourdement handicapée, est dans l'incapacité totale d'avoir une activité suivie dans trois quarts des cas. Le quart restant a des activités occupationnelles.

Il en est de même dans les foyers à double tarification, avec un peu moins de personnes en impossibilité totale (60%) et un peu plus en activités occupationnelles (40%).

Dans les foyers occupationnels, c'est bien évidemment ce type d'activité qui domine (71% des personnes), mais on y trouve aussi 17% de personnes dans l'impossibilité totale de suivre même ces activités très simples.

Près des deux tiers des adultes handicapés en institutions souffrent de déficiences intellectuelles¹, le plus souvent moyennes ou sévères. Dans les foyers d'hébergement, la proportion atteint même trois personnes sur quatre.

Les déficiences psychiques concernent 15% des adultes pris en charge dans l'ensemble

des structures d'hébergement, et jusqu'à 22% dans les foyers à double tarification. Enfin, une personne handicapée sur 10 présente une déficience motrice et 8% sont pluri ou polyhandicapées. Ces dernières, qui nécessitent une prise en charge très lourde, se trouvent pour la plupart dans les MAS et les foyers à double tarification.

En 2001, on recense 560 sortants des établissements d'accueil et d'hébergement pour adultes handicapés, venant essentiellement des foyers d'hébergement et occupationnels. En moyenne, ces personnes sont restées 10 ans dans la structure. Un petit quart a moins de deux ans d'ancienneté et un autre plus de 15 ans.

Parmi elles, 16% sont décédées (mais plus de la moitié de sortants de MAS).

Un quart des sortants des foyers d'hébergement a un domicile personnel et 20% habitent dans leur famille. Ces personnes, qui s'autonomisent, continuent souvent à travailler, pour la plupart en CAT.

Les autres changent de foyer (29%), éventuellement en intégrant un foyer de type occupationnel, ou vont dans un établissement pour personnes âgées (11%). Quant aux sortants des foyers occupationnels, ils changent de foyer (pour la moitié d'entre eux), retournent dans leur famille (20%) ou passent dans un établissement pour personnes âgées (16%).

Clientèle des établissements d'insertion professionnelle : centres d'aide par le travail (CAT), ateliers protégés, centres de préorientation pour handicapés, centres de rééducation professionnelle.

Les personnes dont le handicap n'est pas trop lourd ou invalidant peuvent travailler dans les CAT tout en bénéficiant d'un soutien médico-social, ou, pour les plus aptes au travail, dans des ateliers protégés qui sont de véritables unités de production bénéficiant de conditions de travail aménagées pour travailleurs handicapés.

Les personnes qui travaillent en CAT le font presque toujours à temps plein (seulement 10% de travailleurs à temps partiel).

Par ailleurs, les centres de rééducation professionnelle offrent des possibilités de formations qualifiantes rapides (10 à 30 mois) aux personnes handicapées, en vue de leur réinsertion professionnelle.

Les hommes sont majoritaires dans les établissements d'insertion professionnelle (58%), surtout dans les ateliers protégés (61%) et les centres de rééducation professionnelle (75%). L'âge moyen est partout proche de 37 ans, sauf dans la Loire où il est notablement plus élevé (44 ans). Comme dans les structures d'hébergement, ce département présente pour les établissements d'insertion professionnelle, une pyramide des âges nettement moins jeune que les autres. On y trouve ainsi beaucoup plus de personnes âgées de plus de 55 ans (28%) que dans les autres départements rhônalpins (5%).

Sur dix personnes en CAT, quatre bénéficient d'une prise en charge complète et logent dans des foyers d'hébergement pour adultes handicapés. Deux sont plus autonomes et disposent d'un logement personnel. Les autres sont hébergées dans leur famille.

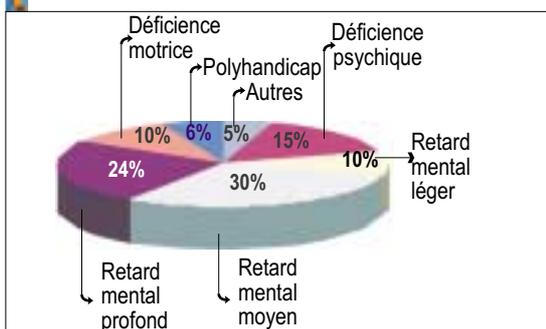
En atelier protégé, les incapacités sont généralement plus limitées et les trois quarts des personnes ont un domicile personnel.

La moitié de la clientèle des centres de rééducation professionnelle est hébergée par le centre. Les autres ont leur propre logement.

Les déficiences intellectuelles touchent près de 80% des personnes en CAT : retard mental léger (25%), moyen (40%) ou profond (13%). Fréquentes aussi en ateliers protégés (50%), ces déficiences y sont cependant moins sévères.

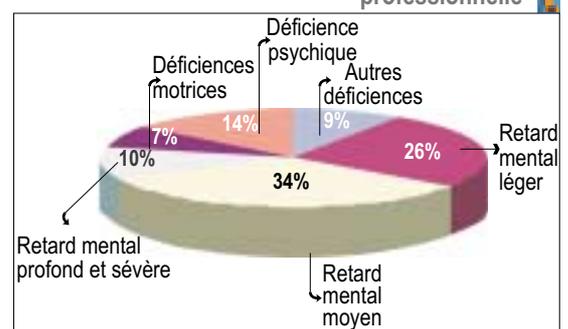
Seulement 5% de l'accueil en CAT concerne des handicapés moteurs. Ceux-ci sont plus nombreux en ateliers protégés (12%) et surtout dans les centres de rééducation professionnelle (30%) où on trouve également 10% de déficients visuels qui apprennent à

Répartition par type de déficience principale dans les établissements d'accueil et d'hébergement



¹ Il s'agit de la déficience principale déclarée dans l'enquête ES 2001

Répartition par type de déficience principale dans les établissements d'insertion professionnelle



travailler avec leur handicap.

Une partie importante des travailleurs en ateliers protégés souffre de déficiences psychiques (22%).

On recense environ 520 sorties de CAT au cours de l'année 2001 et 270 sorties d'ateliers protégés ce qui représente respectivement 5% et 15% des effectifs présents en fin d'année. La durée moyenne des séjours est beaucoup plus longue en CAT (huit ans et demi) qu'en ateliers protégés (3 ans). Ces derniers peuvent parfois servir de transition brève entre le CAT et le travail en milieu ordinaire (avec le statut de travailleur handicapé), ou au contraire être utilisés pour des personnes qui attendent une place en CAT. Ainsi, à la sortie des ateliers protégés, la moitié des personnes a un emploi ou en cherche un dans le milieu ordinaire et 18% attendent une place en CAT.

A l'issue des CAT, l'inactivité ou les

activités occupationnelles concernent la moitié des sortants. La plupart des autres conserve une activité professionnelle, le plus souvent en milieu protégé.

Zoom sur les établissements expérimentaux

Les seize établissements expérimentaux pour adultes handicapés que compte la région accueillent 930 personnes au 31 décembre 2001. Parmi eux, les douze qui ont répondu à l'enquête (six établissements en Isère, un dans la Loire, trois en Savoie et deux en Haute-savoie) prennent en charge 750 adultes handicapés. La plupart de ces établissements sont de taille modérée (moins de 50 places), sauf en Isère où on trouve une structure de 70 places et une autre de près de 400 places.

Les fonctions de ces établissements sont variées : trois services d'accompagnement (SA), tous situés en Isère, prennent

en charge 500 personnes présentant pour la plupart des retards mentaux moyens ou légers ou des troubles psychiques, ayant le plus souvent un domicile personnel et travaillant en milieu protégé pour la moitié d'entre elles. Deux services de conseil autonomes pour personnes handicapées (SCAPH), également isérois, aident 140 déficients moteurs dont la plupart ne peuvent pas travailler mais sont assez autonomes pour loger à leur propre domicile ou dans leur famille.

Deux établissements haut-savoyards accueillent une cinquantaine de personnes âgées.

Les autres structures expérimentales de la région, de taille plus modeste, proposent divers services, le plus souvent destinés aux personnes souffrant de déficiences intellectuelles ou psychiques.

Répartition de la clientèle des établissements d'insertion professionnelle pour adultes handicapés par type d'hébergement

	Logement personnel	Famille	Foyer d'hébergement	Centre rééducation professionnelle	Autres	Total
Centre d'aide par le travail	22%	38%	37%	0%	3%	100%
Atelier protégé	67%	16%	3%	0%	14%	100%
Centre rééducation professionnelle	42%	2%	0%	55%	1%	100%
Centre préorientation	47%	16%	0%	21%	16%	100%
Ensemble	30%	33%	30%	3%	4%	100%

Source : DRASS Rhône-Alpes, enquête ES - Adultes handicapés pris en charge au 31 décembre 2001

L'enquête auprès des établissements et services pour enfants et adultes handicapés (ES) dont sont tirés les résultats présentés ici donne une photographie des populations accueillies dans ces établissements au 31 décembre 2001.

Le cadre général de l'enquête est celui de l'ensemble des établissements pour handicapés inscrits dans le répertoire FINESS. Pour les adultes, ce sont :

- les établissements et services d'hébergement pour adultes handicapés (Centres de placement familial, Foyers d'hébergement, MAS, FDTAH)
- les établissements et services de travail protégé pour adultes handicapés (CAT, ateliers protégés)
- les établissements et services de réinsertion professionnelle pour adultes handicapés (centres de pré-orientation, centres de rééducation professionnelle)
- les établissements expérimentaux pour adultes handicapés.

Un certain nombre de structures dépendant des Conseils Généraux peuvent ainsi se trouver hors du champ de l'enquête si elles ne figurent pas dans FINESS. Il semble que cela se produise en Rhône-Alpes essentiellement pour des foyers occupationnels du Rhône et de l'Isère.

Par ailleurs, un redressement des résultats a été opéré afin de tenir compte des réponses incomplètes. 17% des effectifs d'adultes pris en charge sont ainsi estimés.

Les établissements sont répartis par grandes catégories et disciplines d'équipement qui présentent l'avantage de la clarté et permettent de présenter des résultats synthétiques mais qui ne recouvrent pas toujours la réalité très complexe de leur organisation et de leurs pratiques, ni même les regroupements fins établis dans les services des conseils généraux.

Rédacteur de la publication :
Stéphanie Lemerle
Tél. 04 72 34 74 23 - Fax : 04 78 95 18 77
Mél : dr69-statistiques@sante.gouv.fr

ISSN 1280-4231

Retrouvez ce document et autres publications sur le site internet
Ddass/Drass Rhône-Alpes
www.rhone-alpes.sante.gouv.fr
Rubrique : info-statistiques